



PERMANENCES POUR L'ACCUEIL DES AGRICULTEURS EN SOUS-PRÉFECTURE

A compter du vendredi 1^{er} mars, les services de l'Etat organisent des accueils spécifiques de proximité à l'attention des agriculteurs rencontrant des difficultés notamment financières.

Ces accueils sont obtenus sur rendez-vous en sous-préfecture.

Lieux	Sous-préfecture de Condom	Sous-préfecture de Mirande
Adresse	Place Lannelongue 32100 Condom	Avenue Laplagne 32300 Mirande
Contact	sp-condom@gers.gouv.fr 05 62 61 43 54	sp-mirande@gers.gouv.fr 05 62 61 45 26

Par ailleurs, les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) continuent de répondre aux demandes thématiques et spécifiques des exploitants agricoles.

Consultez les différents contacts téléphoniques de la DDT →

https://www.gers.gouv.fr/contenu/telechargement/27591/191445/file/20230928_plaquette_contacts_services_DDT.pdf

Consultez les différents contacts téléphoniques de la DDETSPP →

https://www.gers.gouv.fr/contenu/telechargement/36362/273896/file/2023_Organigramme_DDETSPP32.pdf

De même, David BERTRAND, conseiller départemental des entreprises et exploitations agricoles en difficulté de la Direction départementale des Finances publiques du Gers (DDFIP), est joignable via codefi.ccsf32@dgfip.finances.gouv.fr ou au 05.62.61.64.30.